

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



[@Rennes_presse](#)

Vendredi 13 novembre 2020

[Covid-19]

La Ville de Rennes, solidaire et mobilisée

La Ville de Rennes se mobilise pour accompagner et protéger les Rennaises et les Rennais, en adaptant et renforçant ses dispositifs de solidarité. La Ville et ses partenaires s'engagent à redoubler d'efforts pour qu'être confiné ne rime pas avec isolement, solitude et précarité.

Les services publics restent ouverts durant le confinement

Malgré le confinement national, les services publics continuent de fonctionner et les services de solidarité de la Ville de Rennes et de son Centre communal d'action sociale (CCAS) continuent d'accueillir les usagers, en assurant sur place un protocole sanitaire strict pour les agents comme pour les bénéficiaires. L'accueil du CCAS (rue du Griffon) est maintenu aux horaires habituels, de même que les espaces sociaux communs (ESC) dans les quartiers et le restaurant social Leperdit. [L'accompagnement numérique](#) mis en place par la Ville de Rennes est également maintenu.

Le Département reste mobilisé et ses agents accueillent le public pour répondre à leurs besoins. L'accueil se fait autant que possible sur rendez-vous et par téléphone. Pour toute demande urgente à caractère social, les Breilliens et les Breilliennes sont invités à contacter les Centres départementaux d'action sociale (Cdas). Lieu d'accueil et d'écoute, les 6 Cdas rennais (Champs-Manceaux, Cleunay-Saint-Cyr, Francisco-Ferrer-Le Blosne, Maurepas-Patton, Centre, Villejean-Saint-Martin) regroupent des professionnels (travailleurs sociaux, assistants administratifs, agents d'accueil, personnels médical et paramédical) qui accompagnent les habitants dans leur vie quotidienne et familiale, dans le cadre des missions du Département : accompagnement social, protection de l'enfance, actions de santé et de prévention, centre de planification, évaluation des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, insertion et lutte contre les exclusions.

Plus d'informations : www.ille-et-vilaine.fr/cdas

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) reste ouverte au public. L'accueil s'y fait uniquement sur rendez-vous. Pour obtenir un rendez-vous, la MDPH est à contacter au 0 800 35 35 05 (appel gratuit). La MDPH est également disponible par mail : contact@mdph35.fr

Accès aux droits, urgence sociale et aide alimentaire

Les Rennaises et les Rennais confrontés à des difficultés sociales et économiques peuvent se tourner vers l'Info sociale en ligne (ISL), disponible au numéro vert 0 800 95 35 45 (appel gratuit et anonyme). L'ISL est un service d'écoute et d'information du Département d'Ille-et-Vilaine pour répondre à toutes les questions d'accès aux droits et aider les usagers dans leurs démarches : trouver le bon guichet, remplir un dossier...

L'ISL peut notamment permettre aux personnes les plus démunies d'être accompagnées vers des dispositifs d'aide alimentaire et ainsi d'accéder à des denrées à très faible coût, voire gratuitement. Cette aide alimentaire est mise en œuvre par le secteur associatif et par le CCAS de la Ville de Rennes.

Pour plus d'information sur l'aide alimentaire, consulter le site de [Rennes, Ville et Métropole](#)

Soutien aux personnes âgées et à leur entourage

La Maison des aînés et des aidants de la Ville de Rennes est un lieu ressource pour les personnes âgées, les aidants familiaux, les professionnels concernés mais aussi tous les Rennais qui s'intéressent aux questions liées à l'âge. Durant ce nouveau confinement, la Maison des aînés et des aidants se mobilise pour maintenir un lien avec les aînés et lutter contre l'isolement.

Les personnes âgées ou leurs proches confrontés à des difficultés peuvent contacter la Maison des aînés et des aidants au 02 23 62 21 45.

Dans le cadre du dispositif "Les Volontaires solidaires", mis en place par la Ville de Rennes, les personnes fragiles et/ou isolées pourront recevoir une aide ponctuelle.

Les personnes âgées ou fragiles, résidant sur le territoire de la Ville de Rennes, qui se sentent seules ou isolées peuvent s'inscrire auprès de la Maison des aînés et des aidants, ou en remplissant [le formulaire en ligne](#). L'entourage de ces personnes peut également les accompagner pour procéder à leur inscription.

Le Fonds d'urgence logement de Rennes Métropole

Rennes Métropole aide les locataires en difficulté en raison de la crise sanitaire à travers un Fonds d'urgence logement, adopté lors du Conseil métropolitain du 9 juillet 2020. Une dotation spécifique d'un montant de 500 000 € est mise en place pour soutenir les ménages qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer du fait d'une baisse des ressources liée au contexte sanitaire et ainsi éviter le démarrage de procédures contentieuses. Cette dotation vise à la fois les locataires du parc public, *via* les bailleurs sociaux, et du parc privé (locataires sous plafond de ressources PLUS).

Pour plus d'informations sur ce dispositif, les habitants de Rennes Métropole concernés peuvent contacter L'Adil 35 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui est l'opérateur local en charge du numéro vert national "SOS loyer" : 0 805 160 075.

Le Département a également adopté des dispositions exceptionnelles permettant au Fonds de Solidarité Logement de soutenir les Breilliens et Breilliennes rencontrant des difficultés de paiement des loyers et charges liées au logement. Ainsi, le FSL peut être sollicité par des personnes qui ont des difficultés à accéder

ou à se maintenir dans le logement en prenant en charge certaines dépenses : dépôt de garantie (caution), aide au paiement du premier loyer, frais d'agence immobilière, dettes de téléphonie, d'eau, d'énergie (gaz, électricité, fuel...), de loyer, d'assurance habitation...

Soutien psychologique

Le Gouvernement a mis en place un Numéro vert **Infos sur le Covid-19** : 0 800 130 000 disponible 24 h / 24 et 7 jours / 7. Ce numéro qui permet de recevoir des informations généralistes sur le Covid-19 propose également une écoute et une aide pour la population en détresse psychologique pendant le confinement.

Mobilisation contre les violences faites aux femmes

Pendant le confinement, les services de police fonctionnent normalement : il est possible d'appeler le 17.

Le 39 19, numéro de téléphone pour les femmes victimes de violences est également disponible, de même que la plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

La plate-forme départementale contre les violences conjugales, joignable au 02 99 54 44 88 et active 24 h / 24 et 7 j / 7, assure accueil, écoute, orientations et reçoit les demandes de mises en sécurité en urgence.

Enfance en danger

Les enfants et adolescents confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent peuvent contacter le service gouvernemental Enfance en danger par téléphone au 119. Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être peuvent également contacter le 119.

Les Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries (ISCG)

Dans un souci d'amélioration des réponses aux personnes victimes, les services de l'État, avec le soutien du Département, ont mis en place des intervenants sociaux au sein des commissariats de police et depuis les années 2000, dans les brigades de gendarmerie (ISCG). C'est le cas au sein du commissariat de Rennes. Dispositif passerelle entre les champs du pénal, de la sécurité publique, du social et du médico-psychologique, l'intervenant participe à la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales.

